

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 décembre 2008

---

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2009 (C.M.P.) - (n° 1323)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 12

présenté par  
le Gouvernement

-----  
**ARTICLE 13**

Supprimer l'alinéa 3.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le III de l'article 13 prévoit la majoration des droits sur les tabacs afin de compenser la perte de recettes pour l'État.

Dans la mesure où le Gouvernement est favorable à la disposition prévue par cet article, il convient de supprimer cette compensation.